

Questions orales

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement contribue à causer une difficulté à un contribuable, notre ministère a pour politique de la réparer.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DU CANCER

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune du D^r Gweneth Ballantine, présidente de la Société canadienne du cancer, accompagnée des membres de son exécutif et d'un invité spécial, M. Steven Fonyo.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TRAITEMENT ACCORDÉ AUX TRAVAILLEURS LICENCIÉS DE
CANADA PACKERS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lorsque le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne les prestations de cessation d'emploi, le ministre a soigneusement veillé à garantir à la Chambre que tous les travailleurs licenciés auraient le droit d'être traités exactement de la même façon.

Le ministre sait-il que dans le licenciement de 350 travailleurs de l'usine de Canada Packers, vendredi, une distinction très nette a été faite entre les salariés, qui auront droit aux prestations de chômage bientôt, et les travailleurs rémunérés à l'heure qui doivent attendre plusieurs mois pour y avoir droit?

Le ministre fera-t-il immédiatement le nécessaire pour veiller à ce que les travailleurs rémunérés à l'heure de l'usine de Canada Packers et les autres travailleurs se trouvant dans une situation analogue, ne soient pas traités aussi injustement et puissent recevoir leurs prestations de cessation d'emploi et d'assurance-chômage dans les mêmes délais que tous les autres travailleurs?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est la première fois qu'on me met au courant de la situation. Je vais prendre connaissance de la question, en prendre note et faire les vérifications nécessaires pour voir si effectivement mon collègue a raison. Et si quelque chose peut être fait, nous allons procéder immédiatement.

[Traduction]

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir répondu. J'espère bien que cela se fera rapidement, car les travailleurs ont déjà été licenciés en fait.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS
ÂGÉS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Son collègue, le ministre du Travail, aurait déclaré au cours du week-end qu'on était sur le point de s'entendre au

sujet d'un programme important d'aide à l'intention des travailleurs âgés. Le ministre n'est pas sans savoir que le gouvernement a annulé le programme d'adaptation pour les travailleurs âgés qui aurait permis de venir en aide à cette catégorie de travailleurs.

Étant donné que de nombreux travailleurs âgés, notamment certains employés des usines Canada Packers, sont à l'heure actuelle abandonnés à leur sort, le gouvernement peut-il nous garantir que n'importe quelle proposition prévoira le versement de prestations aux travailleurs âgés qui ont été licenciés entre la date d'annulation du programme d'adaptation pour les travailleurs âgés et la présentation de la nouvelle législation pertinente?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à préciser tout d'abord que le programme en question n'a pas été annulé. Il a tout simplement pris fin.

En ce qui a trait à l'autre partie de la question, le ministre du Travail tente, à l'heure actuelle, d'en arriver à une entente avec les dix gouvernements provinciaux au sujet d'un nouveau programme destiné aux travailleurs âgés. Le gouvernement s'inquiète toujours de ses relations avec les provinces et, contrairement à l'ancien gouvernement, il continuera de collaborer avec ces dernières.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA FERMETURE DES ATELIERS D'ENTRETIEN DE MONCTON—LES
PAIEMENTS À VERSER AUX ANCIENS EMPLOYÉS

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, concerne les ateliers du CN à Moncton. La décision du CN de mettre un terme à ses activités à Moncton, ce qui a entraîné la suppression de 1 200 emplois, était basée sur des études qui montraient, semble-t-il, les sommes que le CN pourrait économiser ainsi.

Depuis que ces études ont été effectuées, un arbitre a confirmé les droits des employés en vertu de la convention collective, ce qui signifie qu'en septembre, lorsque les installations seront enfin fermées, le CN devra encore payer plus de 10 millions de dollars par année, car il devra verser leur plein salaire à 300 employés au plus pour rester chez eux et ne rien faire jusqu'à l'âge de la retraite.

Le ministre pourrait-il demander au CN de divulguer ces soi-disant études de rationalisation aux employés et au comité des transports, ou s'il a lui-même ces études en main, pourrait-il nous en faire part?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, bien entendu, on a discuté de nombreuses reprises de cette question. Il est regrettable que le CN ait décidé de fermer les ateliers de Moncton.

M. Rodriguez: Vous l'avez laissé faire.

M. Crosbie: Cependant, la vie change . . .

M. Rodriguez: Et il en ira de même du gouvernement.